

Leurs enfants sont autistes, hyperactifs... Ces mamans signalées aux services sociaux crient au harcèlement

5-6 minutes

Signalées par des enseignants sur la côte de Nacre, des familles s'estiment mises en cause injustement, leurs enfants souffrant de troubles du neuro-développement.

Sur la côte de Nacre depuis plusieurs années, des familles ont été signalées aux services sociaux. Une alerte lancée par des enseignants qui s'inquiètent d'une éventuelle mise en danger d'enfants. Des écoliers qui sont en fait atteints de troubles du neuro-développement. Épuisées, en colère, les mères de famille incriminées dénoncent en ce début d'année 2026 ces signalements, mettant en avant qu'elles ne se sentent ni écoutées, ni soutenues.

Des enfants au comportement atypique

Leurs enfants, âgés de 7 à 12 ans, sont des garçons et des filles au profil atypique, « **dans leur monde, et qui ressentent une peur de l'autre** ». Des élèves, qui, parfois dès la crèche, puis dans le 1^{er} et le second degré, ne se font pas aisément au rythme ni à la discipline des établissements scolaires. Qu'ils rencontrent des difficultés de compréhension ou que leur comportement ne soit pas adapté à la vie en groupe.

« **Mais nous ne sommes pas les seules. Combien d'autres parents le vivent et n'ont pas les moyens ou n'osent pas faire toutes les démarches nécessaires pour se défendre !** », estiment ces mamans.

Ces familles ont en commun d'avoir appris le diagnostic, à un moment donné du parcours de leurs enfants, que ceux-ci étaient atteints d'un TND, c'est-à-dire un Trouble du neuro-développement. Comme une dyslexie, un déficit de l'attention, de l'hyperactivité ou encore des affections liées à l'autisme. « **Ce n'est déjà pas facile à vivre**, indiquent Hélène, Marie et Julie*. **Mais en plus, on subit du harcèlement psychologique de la part des institutions** ».

« Nos familles sont traumatisées »

Elles dénoncent, dans l'enseignement catholique comme dans le public, à [Bernières](#), [Courseulles](#) ou encore [Luc-sur-Mer](#), avoir été et être encore « **victimes d'Informations préoccupantes** », qu'elles jugent « **abusives** ». Des professeurs, des membres des directions ayant envoyé à l'Inspection académique du Calvados un document pour alerter des dangers encourus par un mineur au sein du foyer.

« **J'ai essayé d'expliquer à la maîtresse que mon fils ne parvenait pas à faire ses devoirs à cause d'un trouble de la vision, elle n'a rien voulu savoir. On m'a dit que j'étais une mère défaillante** », relate par exemple Hélène.

Lorsque la protection de l'enfance est contactée par la DSDEN, un binôme d'assistantes sociales est parfois envoyé pour rendre visite aux parents, parler aux enfants. « **Bien sûr que c'est parfois**

nécessaire dans des cas de maltraitance mais dans notre situation, ça ne sert à rien, clament Hélène, Marie et Julie. **C'est extrêmement traumatisant pour toute la famille. La fratrie en souffre, les adultes sont épuisés, nos enfants développent des phobies scolaires.** »

Avant de lancer des procédures, l'école devrait communiquer, nous écouter en réunion, se renseigner.

Julie, mère de deux ados atteints de troubles

Ces mamans concluent : **« L'école réagit comme ça parce qu'elle est démunie. On réclame que les personnels soient formés, pour connaître les TDN, qu'ils proposent des aménagements, des ateliers de gestion des émotions, des classes adaptées, recrutent des AESH**.** »

« Ce n'est pas une sanction »

« Lorsque nos équipes sont confrontées à des élèves au profil atypique, elles se tournent vers des professionnels de santé, indique Romain Lhémery, directeur interdiocésain pour le [Calvados](#) et l'[Orne](#). **Et s'il y a par exemple désaccord sur le diagnostic, une Information préoccupante peut être rédigée. Ce n'est pas une sanction, cela vise à trouver une réponse aux problèmes rencontrés par l'établissement et la famille.** »

Un « principe de précaution » pour l'Éducation nationale

De son côté, la DSDEN (Direction des services départementaux de l'Éducation nationale) assure qu'elle **« entend la souffrance que peuvent ressentir ces familles face à des procédures administratives »**. Ses services soulignent que **« les enseignants agissent ici selon un principe de précaution, dans l'intérêt supérieur de l'enfant »**.

Au cabinet de la directrice académique, Armelle Fellahi, on indique prendre en compte les élèves à besoins particuliers, **« des professeurs ressources et des équipes mobiles d'appui existent pour aider les équipes pédagogiques à distinguer ce qui relève du trouble, de ce qui pourrait relever d'une situation de danger.** »

Avant de conclure : **« Une Information préoccupante est souvent l'ultime recours lorsque le dialogue semble rompu ou que l'inquiétude persiste malgré les échanges. Nous regrettons que ces procédures soient vécues comme des traumatismes, alors qu'elles visent avant tout à s'assurer du bien-être de l'élève.** »

** prénoms d'emprunts*

*** personne qui accompagne un élève en situation de handicap*

